



**CADRE FINANCIER DU
PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC**

2022

ESTIMÉ DU COÛT DES ENGAGEMENTS


CONSERVATEUR



Dans le cadre de la campagne électorale 2022 du Parti conservateur du Québec (« PCQ »), le PCQ a annoncé diverses mesures qu'il mettrait en place sous un gouvernement conservateur québécois.

Le ministère des Finances a produit le 15 août 2022 un rapport préélectoral (A) détaillant un cadre financier de base (« cadre financier de base du Ministère ») pour les cinq prochaines années, soit de 2022-2023 à 2026-2027 (à noter que puisque l'exercice financier début le 1er avril et que l'élection aura lieu le 3 octobre 2022, plus de la première moitié de l'exercice financier sera entamée au moment où le PCQ prendra le pouvoir). Le PCQ a utilisé le simulateur proposé par le ministère des Finances qui est affiché sur son site web (B) pour simuler ses choix de revenus et de dépenses, calculer leur incidence sur les finances publiques du Québec, produire son propre cadre financier (le « Cadre financier PCQ »), le tout dans le but de permettre aux électeurs de comprendre l'impact des mesures proposées et de les comparer à celles des autres partis.

Le PCQ a tenu compte des commentaires contenus dans *l'Analyse détaillée du Vérificateur général du Québec sur le rapport préélectoral 2022* (C) émise par le Vérificateur général (« VG ») sur le rapport préélectoral 2022 et il a aussi incorporé ses propres hypothèses économiques dans le simulateur.

L'annexe du Cadre financier PCQ se trouve à la page 43



ÉCONOMIE

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX



#1

Augmenter l'exemption personnelle de base d'impôt des particuliers à 20 000 \$ plutôt que 15 728 \$

Réduire les taux d'imposition pour les paliers suivants :

- Premier 46 295 \$: de 15 % à 13 % ; et
- De 46 295 \$ à 92 580 \$: de 20 % à 18 %

Ces mesures seront appliquées rétroactivement pour l'année fiscale 2022.

Le Cadre financier PCQ comprend l'effet combiné de la hausse du montant personnel de base et de la réduction des taux des deux premiers paliers selon le résultat du simulateur fiscal de la Chaire en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Voir la ligne 7 du Cadre financier PCQ.

#2

Suspendre la perception des taxes provinciales sur l'essence pour demeurer compétitif avec les autres provinces canadiennes et États américains et permettre d'alléger l'impact de l'inflation sur les contribuables

Le Cadre financier PCQ assume que la suspension de la taxe sur les carburants de 19,2 cents par litre serait implantée dès le 1er décembre 2022 (donc pendant les quatre derniers mois de l'exercice 2022-2023). Le simulateur fiscal de la Chaire en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke calcule le coût de cette mesure à 2,4 milliards de dollars annuellement, donc 800 millions de dollars pour quatre mois. Notons que cette taxe a rapporté 1,9 milliards de dollars en 2021 selon le document « Comptes publics 2020-2021 » publié par le ministère des Finances (voir capture d'écran ci-dessous), donc sur cette base le coût de la mesure serait de 633,3 millions de dollars. C'est le montant plus prudent du simulateur qui a été utilisé dans le Cadre financier PCQ.

Voir la ligne 8 du Cadre financier PCQ.

| 2.2. Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite) | | | | |
|---|---------------------------------|---------------------------------|-----------|------------|
| Taxes à la consommation | | | | |
| ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2021 | | | | |
| (en millions de dollars) | | | | |
| | Résultats réels au 31 mars 2021 | Résultats réels au 31 mars 2020 | Variation | |
| | | | M\$ | % |
| Ventes | 17 794 | 17 536 | 258 | 1,5 |
| Carburants | 1 916 | 2 206 | (290) | (13,1) |
| Tabac | 971 | 938 | 33 | 3,5 |
| Boissons alcooliques | 619 | 637 | (18) | (2,8) |
| Autres | 77 | 31 | 46 | 148,4 |
| Total | 21 377 | 21 348 | 29 | 0,1 |

Hausse du crédit d'impôt au prolongement de carrière des travailleurs d'expérience :

- De 1500 \$ à 3000 \$ pour les 60 à 64 ans;
- De 1650 \$ à 5000 \$ pour les 65 ans et plus.

Le crédit d'impôt sera remboursable.

Le tableau suivant, tiré du document « Dépenses fiscales - Édition 2021 » publié par le ministère des Finances (D) (p. C-116) illustre le coût du crédit.

Tableau sommaire des coûts de la mesure
(en millions de dollars)

| | Estimations | | | | Projections | | |
|--------------------------------|-------------|-------|-------|-------|-------------|-------|-------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Régime des particuliers | 105,0 | 144,1 | 226,8 | 342,4 | 352,5 | 353,5 | 358,0 |

Cette hausse du crédit peut se faire de deux façons. On peut augmenter le plafond de revenu de travail admissible excédentaire du travailleur (qui est actuellement de 10 000 dollars - donc 15 % de 10 000 dollars = 1500 dollars actuellement) pour le faire passer à 20 000 dollars - (donc 15 % de 20 000 dollars = 3000 dollars). On peut aussi augmenter le taux du crédit de 15 % à 30 % sur le même plafond.

Pour fins de simplicité et par excès de conservatisme, le Cadre financier PCQ triple le montant du coût du crédit d'impôt actuellement prévu, prenant effet du 1er avril 2023.

Voir la ligne 9 du Cadre financier PCQ.

Cesser de taxer la revente de tous biens de consommation usagés, incluant les automobiles

Selon Statistiques Canada, il y a eu dans les quatre dernières années environ 700 millions de dollars de TVQ payée sur les automobiles d'occasion (E).

Selon ces données, ce chiffre doit comprendre la TVQ payée pour les transactions qui passent sans concessionnaire sur la valeur du véhicule usagé. Inclut-il la TVQ payée pour les transactions qui passent par un concessionnaire sur la différence entre la valeur du véhicule usagé et la valeur du véhicule neuf?

En 2018, la plateforme prévoyait une mesure similaire et le Parti avait assumé que 25 % des ventes de véhicules usagés se faisaient sans passer par un concessionnaire. Pour les transactions avec échange chez le concessionnaire, la perte de revenu se limiterait à la taxe perçue actuellement sur les ventes de voitures usagées. Si on fait l'hypothèse d'une marge de profit de 30 %, la perte de revenus est égale à $700 \times ,75 \times ,3 = 157,5$ millions de dollars.

On obtient un total de $175 + 158 = 333$ millions de dollars.

Le Cadre financier PCQ reprend la même hypothèse, appliquée à compter du 1er novembre 2022.

Les véhicules usagés représentent de loin la catégorie la plus importante de biens usagés sur lesquels la TVQ est perçue. Ceci s'explique par le fait que l'État a un mécanisme en place pour percevoir la taxe sur ces biens (immatriculation).

Les deux autres plus importantes catégories sont les meubles et gros appareils ménagers, qui ont généré 582 milliards de dollars de taxe à la consommation en 2020. Nous sommes d'avis que la très grande majorité de la TVQ perçue pour ces deux catégories l'est sur des biens neufs. Il existe bien un marché de la revente de ces biens dans des commerces établis qui perçoivent la TVQ. Néanmoins, c'est un petit marché si on considère le nombre d'unités vendues, d'autant plus que le prix de vente de chaque unité ne représente souvent qu'une petite fraction du prix de l'unité équivalente. Par mesure de conservatisme, nous avons néanmoins estimé une perte additionnelle de 10 millions de dollars de revenus de taxes à la consommation pour ces deux catégories.

Voir la ligne 10 du Cadre financier PCQ.

Diminuer progressivement les taxes sur la masse salariale pour les ramener à l'intérieur de la moyenne canadienne

Le premier volet de cette initiative consistera à abolir la « taxe de formation de 1 % ». Au Québec, cette loi oblige les employeurs, ayant une masse salariale de plus de 2 millions de dollars, à investir annuellement au moins 1 % de cette masse salariale en formation.

Le PCQ abolira immédiatement cette exigence. Puisque cette contribution ne représente pas un revenu pour l'État, il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

Ensuite, le PCQ améliorera la gestion des programmes financés par les taxes sur la masse salariale pour diminuer les surtraitements, les surindemnisations et les surcompensations

Voir, par exemple, les recommandations de Jacques Archambault dans CSST : Accidents en baisse, coûts en hausse, Institut économique de Montréal, 2011 et celles de Claude Garcia dans Analyse du Régime québécois d'assurance parentale, Institut économique de Montréal, 2009.

et en y introduisant la concurrence ce qui permettra éventuellement de diminuer les taux de cotisation des employeurs pour les rendre plus compétitifs avec ceux des autres provinces canadiennes.

Aide aux entreprises

Le Chef a annoncé le 5 septembre 2022 qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec mettrait graduellement fin à l'aide aux entreprises.

Selon le document « Comptes publics 2020-2021, vol. 2 » (F) publié par le ministère des Finances, p. 143 et seq., le ministère de l'Économie et de l'Innovation a dépensé 1,75 milliard de dollars et investi 978 millions de dollars dans cinq programmes. Nous avons gardé les programmes 1 (direction et administration) et 5 (organismes dédiés à la recherche) intacts. Les programmes 2 (développement de l'économie), 3 (développement de la science, de la recherche et de l'innovation) et 4 (interventions relatives au Fonds de développement économique) comprennent :

- 1 milliard de \$ en dépenses ; et
- 725 millions de dollars en investissements (net de 125 millions de dollars d'excédents).

La simulation du Cadre financier PCQ prévoit une diminution du tiers du montant des investissements et dépenses encourus en 2020-2021 pour chacune des trois premières années à compter de 2023-2024 pour tenir compte des engagements déjà pris auprès des entreprises puis leur élimination complète en 2026-2027. Notons que la réduction des investissements n'affecte pas le poste des dépenses mais ralentit l'augmentation de la dette et donc le ratio dette/PIB et est incluse dans le poste « Autres éléments affectant la dette » à la ligne 49 du Cadre financier PCQ.

Le gouvernement utilise un autre mécanisme pour transférer les fonds aux entreprises : les « dépenses fiscales », i.e. les crédits d'impôts.

Selon le document « Dépenses fiscales - Édition 2021 » publié par le ministère des Finances (G), le régime fiscal du Québec comporte 285 dépenses fiscales. On en trouve 89 qui sont associées au régime d'imposition des sociétés. Pour l'année 2022, l'aide fiscale aux entreprises est estimée à 3,6 milliards de dollars. Ce montant est obtenu par la soustraction des mesures d'application générale (2,5 milliards de dollars pour s'harmoniser avec le fédéral) de la somme des dépenses fiscales aux sociétés et des mesures d'aide fiscale pour la capitalisation des entreprises (6,1 milliards de dollars). Ces dernières mesures comprennent des crédits d'impôt comptabilisés non pas dans ceux affectant les sociétés mais plutôt dans ceux affectant les particuliers. On pense ici au crédit d'impôt pour les contributions à un fond de travailleur ou pour l'acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins, dont le ministère des Finances projette le coût de 245,2 millions de dollars pour l'année 2022. Le Cadre financier PCQ ne modifie en rien ces crédits d'impôts parce qu'ils bénéficient aux particuliers.

Le Cadre financier PCQ assume une diminution du tiers de la somme de 3,6 milliards de dollars pour les trois premières années à compter de 2023-2024 pour tenir compte des engagements déjà pris auprès des entreprises puis leur élimination complète en 2026-2027.

Voir les lignes 38 et 49 du Cadre financier PCQ.



LOGEMENT

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX



Aider les gens qui ont des problèmes spécifiques pour accéder au marché locatif par des allocations dans le cadre des programmes existants d'allocation-logement ou de supplément au loyer plutôt qu'en subventionnant la construction de HLM supplémentaires

Le PQI prévoit 2,5 milliards de dollars sur 10 ans pour le logement social, mais la majeure partie de cette somme (1,85 milliard de dollars) est prévue pour le maintien des actifs actuels. Seulement 650 millions de dollars sont prévus pour la bonification. De ces 650 millions de dollars, 550 millions de dollars sont prévus pour les exercices 2022 à 2025 donc sont probablement déjà assignés à des projets en cours de réalisation ou déjà sous contrat. Le Cadre financier PCQ vise à donner les subventions futures aux gens qui en ont besoin plutôt que de financer de nouveaux projets. Il y a donc peu de sommes actuellement comptabilisées qui peuvent être transformées d'investissements d'infrastructures en allocation directe. Cet engagement ne change donc à peu près rien au cadre financier de base du Ministère et représente une façon différente d'envisager les solutions aux besoins futurs plutôt que de modifier des projets déjà financés. En ce sens, il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.



SANTÉ

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX



#1

Crédits d'impôt dès le premier dollar dépensé en primes d'assurance privée, cela pour des soins médicaux et chirurgicaux offerts par le secteur privé

Le PCQ prévoit offrir des crédits d'impôt équivalents aux sommes économisées par le secteur public puisque des soins seront administrés au privé et payés par l'assurance privée. L'effet des crédits d'impôt et des économies dans le réseau public est donc nul. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

#2

Lancer un projet pilote d'un hôpital entièrement privé

Au Québec, il existe déjà des « centres médicaux spécialisés », qui sont des lieux aménagés hors d'une installation maintenue par un établissement (notamment un centre hospitalier) afin de permettre à un ou plusieurs médecins de dispenser à leur clientèle les services médicaux nécessaires pour effectuer une arthroplastie-prothèse de la hanche ou du genou, une extraction de la cataracte avec implantation d'une lentille intra-oculaire et 54 autres traitement médicaux déterminés par règlement du gouvernement.

Le Règlement sur les traitements médicaux spécialisés dispensés dans un centre médical spécialisé prévoit que pour l'application de l'article 333.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), constituent un traitement médical spécialisé les traitements suivants :

1° Chirurgies esthétiques: Liposuccion, Lipoinjection;

2° Chirurgies mammaires: Mastectomie chez la femme et chez l'homme, Exérèse de prothèse/capsulectomie, Augmentation mammaire, Réduction mammaire, Autres reconstructions mammaires;

3° Chirurgies esthétiques: Lipectomie abdominale, Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions, Rhytidectomie (modelage facial);

4° Chirurgies orthopédiques: Chirurgie pour lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux, Exérèse de fil, clou, plaque et vis, Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale, Chirurgie pour maladie de Dupuytren, Chirurgie pour tunnel carpien;

5° Reconstruction ligamentaire du genoux, Acromioplastie, reconstruction de la coiffe;

6° Chirurgies des voies respiratoires supérieures : Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires, Rhinoplastie, Chirurgie des sinus;

7° Chirurgies des systèmes vasculaire et lymphatique: Ligature, section et exérèse pour varices, Excision de ganglions superficiels,

8° Chirurgies du système digestif : Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses, Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus, Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes, Laparoscopie diagnostique, Chirurgie herniaire, Chirurgie bariatrique;

9° Chirurgies gynécologiques: Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes, Plastie des petites et grandes lèvres, Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle, Ligature tubaire toute voie d'approche, Dilatation et curetage, Hystérocopie diagnostique et thérapeutique, Laparoscopie diagnostique et thérapeutique, Hystérectomie vaginale simple, Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche;

10° Chirurgies du système nerveux: Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques

11° Chirurgies de l'appareil visuel: Au laser, Kératectomie superficielle de la cornée, Exérèse de lésions cutanées de la paupière, Blépharoplastie, Tarsorrhaphie et séparation des paupières, Chirurgie pour strabisme, Chirurgie de la rétine;

12° Chirurgies de l'appareil auditif: Réparation d'oreilles décollées (prominauris)

13° Chirurgies à des fins de transsexualisme : Vaginoplastie, Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne, Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires;

14° Chirurgies cutanées: Chirurgie pour abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule superficielle ou profonde, glandes sudoripares, avec ou sans greffe, et débridement de plaie, Greffe, Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices, Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal; et

15 ° Biopsies mammaires.



Par contre, un traitement médical spécialisé dont la durée d'hébergement postopératoire habituellement requise est de plus de 24 heures de même que l'arthroplastie-prothèse de la hanche ou du genou ne peuvent être dispensés que dans un centre médical spécialisé où exercent exclusivement des médecins non participants au régime d'assurance-maladie administré par la RAMQ.

Il est donc possible aujourd'hui d'avoir un hôpital entièrement privé mais avec une restriction très importante. Le PCQ éliminerait cette restriction en amendant le Règlement et permettrait donc facilement qu'un centre médical spécialisé existant (par exemple, RocklandMD, la Clinique DIX30 ou les Cliniques Lacroix) puisse « hospitaliser » des patients (c'est-à-dire permettre que le patient demeure plus qu'un jour, donc puisse y coucher) et donc de devenir de facto des hôpitaux. En modifiant le Règlement, on pourra permettre toutes les chirurgies et non seulement les 54 prévues actuellement.

Nul besoin donc d'aller en appel d'offres et d'attendre cinq ou dix ans pour arriver à nos fins : on peut « acheter local » et utiliser les entreprises québécoises en place financées par des entrepreneurs et non l'État pour les transformer très rapidement en « hôpital » et ce, sans incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

#3

Mettre en place un des systèmes médicaux informatisés parmi les plus performants au monde

Ce type de dépenses est considéré dans le PQI sous le secteur Ressources Informationnelles. Le PQI actuel prévoit déjà 593 millions de dollars pour la numérisation du MSSS. Il est déjà comptabilisé dans le cadre financier préélectoral. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

#4

Augmenter le nombre d'admissions en médecine de 300 à 500 de plus par an

Selon les chiffres publiés par le MSSS en 2015, le coût de la formation d'un médecin omnipraticien ou d'un médecin spécialiste était d'environ 40 000 dollars par année. La longueur de la formation diffère, mais le coût annuel est sensiblement le même. Comme ces données ne sont pas récentes, nous avons pris l'hypothèse que le coût de formation est maintenant de 50 000 dollars par année. En augmentant le nombre de nouvelles admissions de 500 médecins par année pendant quatre ans, on obtient les 2000 médecins promis. Il faut donc compter 500 médecins de plus qu'actuellement dans le réseau universitaire la première année, puis 1000 la deuxième, 1500 la troisième et 2000 pour les années subséquentes jusqu'à ce que certains de ces médecins finissent leur formation, ce qui arrivera après l'échéance de cinq ans du cadre financier actuel. Nous estimons possible de recruter 20 % de ces médecins à l'étranger si la reconnaissance des diplômes est facilitée mais par mesure de conservatisme, nous n'avons pas tenu compte de ce facteur dans le Cadre financier PCQ.



Cet engagement représente donc un coût additionnel de :

- 25 millions de dollars en 2023-2024,
- 50 millions de dollars en 2024-2025,
- 75 millions de dollars en 2025-2026, et
- 100 millions de dollars en 2026-2027

Voir la ligne 25 du Cadre financier PCQ.

#5

Augmenter le nombre de super-infirmières afin d'atteindre dans un premier mandat un ratio semblable à celui de l'Ontario

Il y a présentement environ 900 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) au Québec. Le PCQ vise à faire augmenter ce nombre à 2000 sur un horizon de cinq ans. Certaines viendront de la reconnaissance de diplômes étrangers équivalents, mais certaines devront être formées au Québec. Cette formation consiste pour une infirmière clinicienne à ajouter deux ans de formation universitaire de deuxième cycle. Nous comptons donc augmenter le nombre de places disponibles dans ces programmes de deuxième cycle de 200 chaque année pendant cinq ans. Le coût d'une année de formation est estimé à 60 000 dollars par infirmière et le salaire moyen une fois la formation terminée est estimé à 100 000 dollars. Il y a donc 200 infirmières de plus en formation la première année, puis 400 chacune des années subséquentes. À partir de l'année 3, il faut compter 200 salaires, puis 400 à l'année 4 et 600 à l'année 5. Nous estimons possible de recruter 20 % de ces infirmières à l'étranger si la reconnaissance des diplômes est facilitée mais par mesure de conservatisme, nous n'avons pas tenu compte de ce facteur dans le Cadre financier PCQ.

Cet engagement représente donc un coût additionnel de :

- 12 millions de dollars en 2023-2024,
- 24 millions de dollars en 2024-2025,
- 44 millions de dollars en 2025-2026, et
- 64 millions de dollars en 2026-2027

Voir la ligne 26 du Cadre financier PCQ.

#6

Offrir le même niveau de soins à domicile et de soins de longue durée que les pays les plus performants par une assurance étatique ou privée

Que l'assurance soit étatique ou privée, l'intention est que l'individu paye les primes justes. Comme la SAAQ ou la CSST, cette assurance ne constitue donc pas une dépense supplémentaire pour le gouvernement. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.





TRANSPORTS

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX



#1

Réaliser le 3e lien au meilleur coût possible

Le projet de tunnel de la CAQ est déjà inclus au PQI, bien que fort probablement sous-évalué. La solution actuellement favorisée par le PCQ étant beaucoup moins coûteuse, nous pouvons assumer que les sommes allouées au projet de la CAQ dans le PQI ou les sommes déjà comptabilisées au PQI mais non encore allouées (Enveloppe Centrale) sont suffisantes. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

#2

Mettre en place un moratoire sur le projet de tramway qui doit être réévalué de fond en comble

Le projet de tramway est déjà prévu au PQI. Ces sommes pourront être réaffectées à de meilleurs projets ou à un projet de remplacement. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

#3

Rendre le transport en commun entièrement gratuit à titre de projet pilote pour la région de Québec

Le coût estimé de cette mesure est de 80 millions de dollars par année pendant l'année 2023-2024.

Voir la ligne 22 du Cadre financier PCQ.

Électrifier progressivement les transports

Le PQI prévoit 14,7 milliards de dollars pour des projets de transport collectif incluant l'électrification, dont 10,8 milliards de dollars sont des projets de bonification. Le PQI mentionne que beaucoup d'autres projets devront s'ajouter, incluant des contributions de partenaires comme la CDPQ pour le REM, sans préciser à quelle hauteur. Le PCQ peut raisonnablement assumer que sa promesse d'électrification progressive des transports serait financée par les montants déjà alloués au transport collectif ou par les montants déjà comptabilisés dans l'Enveloppe Centrale. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

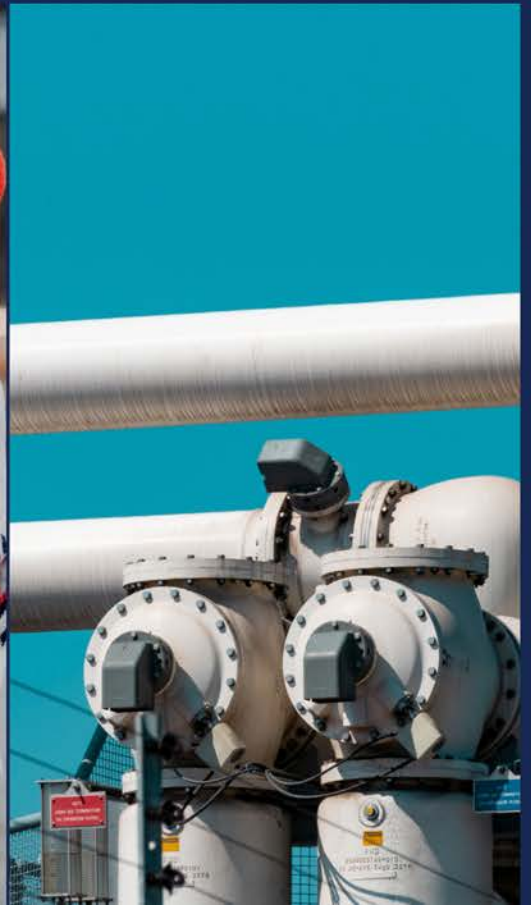
Installer sur les grands axes routiers une signalisation routière intelligente permettant de faire varier la limite de vitesse

Étant donné le faible coût de cette mesure par rapport aux sommes importantes dédiées aux projets routiers futurs dans le PQI, le PCQ assume que cette signalisation intelligente pourrait être financée par les sommes déjà comptabilisées au PQI et incluses dans le cadre financier préélectoral. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.



ENVIRONNEMENT

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX



#1

Investir dans des infrastructures structurantes pour la réalisation de grands projets miniers ou énergétiques

Cet engagement ne vise aucun projet spécifique pour l'instant et est considéré plutôt comme une considération supplémentaire pour favoriser certains projets dans le cadre des versions ultérieures du PQI. Il n'envisage aucune dépense additionnelle à court terme. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

#2

Cesser progressivement les subventions aux véhicules électriques

Selon les statistiques du gouvernement, le programme de subventions a coûté 230 millions de dollars en 2021 en hausse de 25 % par rapport à l'année précédente. Si l'on assume que la croissance des ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables continuera d'augmenter à ce rythme, le programme coûtera environ 3 milliards de dollars pour les cinq années du Cadre financier PCQ. En réduisant progressivement ce programme jusqu'à le faire disparaître complètement en 2027, le PCQ économiserait 2 milliards de dollars répartis comme suit :

- 70 millions de \$ en 2022-2023,
- 180 millions de \$ en 2023-2024,
- 340 millions de dollars en 2024-2025,
- 560 millions de dollars en 2025-2026 et
- 880 millions de dollars en 2026-2027

Voir la ligne 23 du Cadre financier PCQ.

#3

Cesser progressivement les subventions aux biocarburants

Selon les sources trouvées jusqu'à présent, les subventions données aux producteurs de biocarburants en ¢/litre ne totalisent pas plus de 10 millions de dollars par année actuellement. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

Verser le fruit des taxes carbone actuelles à un Fonds des générations. Si la hausse des températures justifie des mesures de mitigation des effets du climat, ces fonds seront à la disposition des générations futures et réviser en profondeur la mission du Fonds vert et en exiger une comptabilité transparente afin d'éliminer les projets inutiles

La totalité des revenus de la bourse de carbone du Québec est versée au Fonds d'électrification et de changements climatiques (autrefois connu sous le nom de Fonds vert). Ces sommes sont alors utilisées pour financer des projets inclus dans le Plan pour une économie verte 2030. Ce plan est très ambitieux et inclut des idées concernant autant la lutte aux changements climatiques ainsi que l'adaptation à ceux-ci. L'intention du PCQ est de s'assurer que ces sommes servent vraiment à rencontrer les besoins futurs réels d'adaptation plutôt que de financer des projets visant à combattre des effets assumés ou projetés. Par la saine gestion du Fonds et par une approche favorisant le financement de projets futurs aux bénéfices prouvés pour les prochaines générations, le PCQ vise à maximiser l'efficacité de ces ressources. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

Réviser le système de redevances afin de permettre aux collectivités concernées de recevoir leur part de ces revenus et développer l'économie locale et verser une partie des redevances minières au Fonds des générations ou à des projets structurants et environnementaux, notamment l'électrification des transports

Les redevances pour l'exploitation des ressources naturelles (minières, forestières et hydrauliques) représentent environ 2 milliards de dollars par année, mais varient avec l'activité économique de ces secteurs. Elles font partie des revenus du gouvernement et ne sont pas allouées à des postes de dépense spécifiques. Il y a donc déjà une partie de ces redevances qui sont versées au Fonds des générations ou qui servent à financer les projets d'électrification inclus dans le PQI. La proposition du PCQ vise d'une part à verser une partie de ces redevances aux communautés locales pour qu'elles soient plus autonomes à choisir les projets de développement ou d'infrastructure à financer localement plutôt que de dépendre des décisions du Conseil des ministres. Ceci ne vise pas à créer des dépenses additionnelles, mais à rendre les bénéfices de l'exploitation des ressources plus concrets pour les communautés locales. D'autre part, la proposition vise à ce que si le gouvernement permettait l'exploitation des ressources d'énergie fossile du Québec, une partie de ces nouvelles redevances devrait être spécifiquement allouées au bénéfice des générations futures par le biais du Fonds des générations ou au bénéfice de l'environnement par le financement de projets d'électrification des transports collectifs ou autres projets environnementaux. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.



FAMILLE

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX



Verser d'ici la fin d'un premier mandat un bon de 200 \$ imposable par semaine et par enfant admissible pour assumer les frais de garderie et pourvu qu'au moins l'un des deux parents ait un emploi à temps plein et c'est ce bon qui remplacera à terme le financement public des CPE

L'engagement du PCQ n'entre pas dans les détails pour fins de simplification, mais le PCQ reconnaît que certains enfants ayant des déficiences intellectuelles ou physiques ont des besoins particuliers et que ces enfants coûtent plus cher que la moyenne. La proposition ne vise en rien à diminuer les services à ces enfants aux besoins particuliers. Le calcul ne prévoit donc aucune économie pour ces enfants.

Selon le site du ministère de la Famille, il y a actuellement 290 000 places en garderie au Québec, dont 100 000 en CPE, 50 000 en garderie subventionnée, 70 000 en garderie non-subventionnée et 70 000 en milieu familial (certaines subventionnées).

Depuis plusieurs années, les listes d'attente s'allongent et les parents doivent patienter parfois des années avant de pouvoir inscrire leur enfant dans un CPE ou une garderie privée subventionnée. Le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, a reconnu en 2021 que la liste d'attente a grimpé à près de 51 000 noms. Nous avons assumé que cette liste a augmenté à 55 000 enfants depuis cette déclaration. Si tous ces enfants trouvent une place comme le PCQ le souhaite, il y aura donc 345 000 enfants en garderie.

Le budget gouvernemental pour financer ces services est de 1,5 milliards de dollars pour les CPE, 650 millions de dollars pour les garderies subventionnées et 650 millions de dollars pour les places en milieu familial subventionnées.

Pour les places en garderie non-subventionnées, les parents ont droit à un crédit d'impôt d'environ 70 % (le % pourcentage exact varie selon la tranche de revenu imposable) d'un maximum de 10 400 dollars par année par enfant.

Les crédits d'impôts touchent aussi plusieurs autres dépenses pour des besoins temporaires de services de garde comme lors de journées pédagogiques. Ces crédits secondaires ne sont pas pris en compte ici.

Le bon de 200 dollars par enfant ou 10 400 dollars par année imposable revient essentiellement au même coût pour le gouvernement que le crédit d'impôt actuel donc la proposition ne change pas le coût actuel pour les enfants en garderie non-subventionnée.

La subvention aux CPE revient à 15 000 dollars par enfant. La remplacer par un bon de 10 400 dollars pourrait constituer une économie, mais le PCQ assume que ces coûts additionnels sont en partie occasionnés par les enfants à besoins particuliers. Le PCQ ne prévoit donc aucune économie pour les CPE.

La subvention aux garderies subventionnées revient à 13 000 dollars par enfant par année. La remplacer par un bon de 10 400 dollars imposable constituerait une économie de 5000 x 50 000 enfants ou 250 millions de dollars par année. Il y aurait peu sinon aucun impôt sur cette somme pour les familles moins nanties et donc la mesure serait supportée surtout par les contribuables à revenus élevés.

La subvention pour la garde en milieu familial ne précise pas quelle est la proportion des places qui sont subventionnées. Le PCQ assume donc qu'il n'y aura aucune économie pour ces places.

Les nouvelles mesures se voulant plus flexibles et accessibles que le système actuel, la proposition pourrait convaincre certains parents n'utilisant actuellement aucun des services de garde admissibles de commencer à les utiliser. En contrepartie, l'ajout de la condition qu'un des deux parents doit avoir un emploi à temps plein restreindrait l'admissibilité de certains enfants. Le PCQ estime que ces deux effets s'annuleraient et n'en tient pas compte dans son estimé.

Notre estimé se décline donc ainsi: 345 000 enfants x 200\$ x 52 = 3,6 milliards de dollars moins 3,2 milliards de dollars moins 600 millions de dollars = -200 millions de dollars. En ajoutant les 466 millions de dollars d'impôts générés par l'imposition des bons de garderies (au taux conservateur de 13%), l'épargne atteint 666 millions de dollars annuellement. Le PCQ prévoit toutefois qu'une partie de cette somme sera utilisée pour accroître le montant du bon de garderie pour les enfants ayant des besoins particuliers. Donc, à terme, le PCQ anticipe économiser 250 millions de dollars annuellement.

Au total, la mise en place progressive de cette proposition générerait donc des économies de :

- 60 millions de dollars en 2022-2023,
- 125 millions de dollars en 2023- 2024,
- 185 millions de dollars en 2024-2025,
- 250 millions de dollars en 2025-2026 et
- 250 millions de dollars en 2026-2027

Voir la ligne 27 du Cadre financier PCQ.

#2

Maintenir intégralement le programme d'Allocation Famille et le bonifier annuellement en fonction du coût de la vie et de l'inflation

Depuis 2005, le programme a changé de nom quelques fois et certaines modifications y ont été apportées. Mais par défaut, les allocations sont ajustées selon le taux d'indexation utilisé dans le régime fiscal, soit l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC Québec) sans l'alcool et le tabac, entre la période de douze mois se terminant le 30 septembre de l'année précédant l'indexation. Il n'y a donc aucun impact sur le cadre financier de base du Ministère.

#3

Donner un crédit d'impôt supplémentaire aux ménages qui donnent naissance ou adoptent plus de deux enfants

Selon les statistiques du ministère de la Famille, il y avait en 2021 environ 200 000 familles comptant trois enfants ou plus. L'engagement ne précise pas quel est le crédit d'impôt promis, mais s'il est de 500 dollars par année, la mesure coûterait 100 millions de dollars par année.

Voir la ligne 12 du Cadre financier PCQ.

#4

Abolir les droits de mutation lors de l'achat d'une maison servant de domicile aux familles qui comprennent au moins deux enfants d'âge mineur

Au Québec la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (Chapitre D-15.1) stipule que (article 2) *Toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie conformément au deuxième alinéa, selon les taux suivants: (...)*

Les droits de mutation sont donc requis par la loi provinciale, mais ce sont les municipalités qui les administrent et qui les encaissent. A priori, toute modification aux droits de mutation n'a donc aucun effet sur le cadre financier de base du Ministère. Mais cette proposition devrait être discutée avec les municipalités avant d'être adoptée pour en mesurer la faisabilité et l'impact avant de faire l'objet d'une modification à la loi. Il n'y a donc aucun impact sur le cadre financier de base du Ministère.

#5

Bonifier substantiellement le crédit d'impôt pour proche aidant, jusqu'à hauteur des coûts que l'État devrait prendre en charge si la personne était hébergée en institution

Il est prévu que le crédit d'impôt pour les personnes aidantes coûtera environ 200 millions de dollars en 2023. Comme les personnes qui sont supportées par ces personnes aidantes peuvent avoir des conditions et des besoins extrêmement variés, il ne peut exister de définition unique de ce que serait la hauteur des coûts que l'État devrait prendre en charge si la personne était en institution. Et même dans certains cas, la personne aurait besoin de soins à domicile plutôt que d'être hébergée. L'estimé ne tiendra donc pas compte de cette partie de la phrase. D'autre part, « bonifier substantiellement » n'est pas non plus défini. Pour le calcul du cadre financier, il est donc assumé qu'une majoration de 50 % du crédit serait appropriée. Cela engendrerait donc une dépense supplémentaire de 100 millions de dollars pour chacune des années du cadre financier de base du Ministère.

Voir la ligne 13 du Cadre financier PCQ.





ÉDUCATION

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX



Augmenter les budgets d'entretien des écoles et mettre sur pied un chantier national pour la création de nouvelles écoles modernes et la rénovation des écoles encore en état acceptable et s'assurer que la qualité de l'air et de l'eau dans les écoles respecte les standards les plus élevés

Le PQI actuel prévoit 21,1 milliards de dollars sur 10 ans dont 11 milliards de dollars pour le maintien et la prise en charge à 100 % du Déficit de Maintien des Actifs (DMA) dont 7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. De la même façon, les 10,1 milliards de dollars restants pour le remplacement et la bonification du parc sont aussi concentrés (7,7 milliards de dollars) dans les cinq premières années du plan. Les efforts à court terme pour les projets déjà en phase de réalisation ou déjà en planification sont donc déjà significatifs. Ce n'est pas sur les projets en cours que le PCQ mettrait de l'emphase, mais il s'assurerait que dans les prochaines versions du PQI, les projets de modernisation et de constructions d'écoles soient considérés en priorité par rapport à d'autres projets. Le PQI le plus récent ne maintient pas les efforts des cinq prochaines années sur les cinq années suivantes. C'est surtout sur ces années subséquentes que le PCQ agirait. Il n'y a donc aucune incidence sur les années touchées dans le cadre financier de base du Ministère.

Modifier le programme de prêts et bourses pour que les étudiants travaillant pendant leurs études ne soient plus pénalisés

Le régime de bourses coûte actuellement environ 800 millions de dollars annuellement et le régime de prêts coûte environ 200 millions de dollars en intérêts et remboursement aux banques.

Selon le rapport « Statistiques de l'aide financière aux études 2019-2020 », les revenus moyens des bénéficiaires y compris les bénéficiaires ayant des revenus nuls étaient de 11 551 dollars. En utilisant le simulateur sur le site du gouvernement, la contribution de l'étudiant pour des revenus de 12 000 dollars est d'environ 3000 dollars. Près de 150 000 étudiants bénéficient de l'aide financière. Si l'on éliminait d'un coup toute contribution de l'étudiant du calcul de l'Aide financière, le coût serait estimé à 450 millions de dollars par année. Le PCQ réduirait donc dans un premier temps de 20 % la contribution de l'étudiant entrant dans le calcul de l'aide. Pour les réductions subséquentes, le PCQ analysera aussi les autres paramètres du calcul et règles d'admissibilité ainsi que les bénéfices qu'auront générés la première réduction sur la disponibilité de la main d'œuvre étudiante. Le coût de cette première réduction serait donc de 90 millions de dollars par année pour les cinq années du Cadre financier PCQ.

Voir la ligne 28 du Cadre financier PCQ.

Offrir des bonifications des bourses, remboursement de prêts, etc. pour les étudiants travaillant dans certains secteurs essentiels : agriculture, soins aux aînés, santé, etc.

On compte environ 10 000 finissants par année au baccalauréat ou à la maîtrise à chaque année pour l'ensemble des sciences de la santé, pour l'agriculture ou le génie agricole. Si on assume que la formule retenue est un remboursement de prêt de 5000 dollars par finissant, la mesure coûtera 50 millions de dollars par année.

Voir la ligne 29 du Cadre financier PCQ.



SPORTS

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX



#1

Rendre l'éducation physique obligatoire dans toutes les écoles du Québec, tous les jours de la semaine, pendant un minimum de 30 minutes par jour

Cette initiative pourrait à terme demander certaines réorganisations du milieu scolaire et des horaires ainsi que l'embauche de plus d'éducateurs physiques ou d'animateurs d'activités physiques. Mais dans un premier temps, la priorité doit être donnée à s'assurer que les jeunes sont actifs pendant au moins une courte période à chaque jour. Chaque école devrait avoir la flexibilité d'organiser ces activités selon le contexte propre à chacune. Au début, le plus important est de créer l'habitude de l'activité. Pour l'horizon de cinq ans, il n'y a pas d'incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

#2

Maintenir les infrastructures scolaires ouvertes hors des heures d'école et accessibles pour les jeunes en priorité

Il y a environ 2500 écoles au Québec et elles ont des tailles et des infrastructures très variées. Certaines maintiennent déjà ouvertes ces infrastructures, d'autres pas. Nous estimons que cet engagement exigerait en moyenne d'ajouter une personne par école (apériteur, gardien de sécurité, concierge ou autre) pour une durée de 25 heures par semaine (3 h par soir et 5 h/jour de weekend) au salaire moyen de 30 dollars de l'heure. Cet engagement coûterait donc à terme 100 millions de dollars par année. Le temps d'en faire la mise en place, on peut estimer que l'impact sur le Cadre financier PCQ serait de :

- 25 millions de dollars en 2023,
- 50 millions de dollars en 2024,
- 75 millions de dollars en 2025 et
- 100 millions de dollars les années subséquentes

Voir la ligne 30 du Cadre financier PCQ.

#3

Créer le droit pour les médecins de donner une prescription d'activité physique aux patients

Donner un tel droit aux médecins vise principalement à encourager la population à être plus active. Prescrire de telles activités ne fait pas que ces activités soient couvertes par la RAMQ ou l'Assurance-médicament ou tout autre programme gouvernemental. Les assurances privées pourront décider ce qu'elles désirent couvrir comme activités prescrites comme c'est déjà le cas pour d'autres soins comme la massothérapie. Il n'y a donc aucune incidence sur le cadre financier de base du Ministère.



La TVQ ne sera pas appliquée pour les dépenses liées à l'activité physique comme l'achat d'équipements sportifs, l'inscription à un gym et à des entraînements sportifs

La définition de ce qu'est un équipement sportif ou une inscription à une activité sportive peut être très large et englober presque toutes les activités de loisir ou peut-être plus restreinte pour éviter les dérives. Le but de cet engagement du PCQ est de faciliter l'accès à des activités sportives de base et non de financer des activités de luxe. La liste des biens et services exemptés de taxe devra donc être choisie avec soin. Nous estimons que les biens et services exemptés devraient représenter un marché d'environ 1 milliard de dollars par an. Le Cadre financier PCQ prévoit donc une perte de revenus de taxes de 100 millions de dollars par année, débutant le 1er septembre 2023.

Voir la ligne 17 du Cadre financier PCQ.

Investir massivement dans les infrastructures sportives

Le PQI actuel prévoit déjà 577 millions de dollars sur 10 ans pour la bonification des installations sportives en baisse par rapport aux 693 millions de dollars sur 10 ans qui étaient à la version de l'année dernière du PQI. Compte tenu du temps requis pour évaluer les besoins, planifier les projets et les prioriser, il n'est pas probable que des coûts significatifs soient engendrés dans les prochaines années. Dès la prochaine version du PQI, le PCQ prévoirait des augmentations d'investissements en installations sportives, mais ces nouveaux projets engendreraient principalement des coûts dans les années 6 à 10 du PQI. Il n'y a donc pas d'incidence sur le cadre financier de base du Ministère.

Créer des équipes nationales

La création d'une équipe nationale dans un sport donné peut être un processus administratif complexe. Pour pouvoir être admises à compétitionner sur la scène internationale, les équipes devraient être régies par des fédérations québécoises indépendantes des fédérations canadiennes et être reconnues comme telles par les fédérations internationales. Bien qu'il existe déjà des fédérations québécoises dans plusieurs sports, elles n'ont présentement pas les mêmes responsabilités que les fédérations canadiennes. Il faut donc s'attendre à devoir dupliquer certaines fonctions des fédérations canadiennes. Les fédérations sportives ne sont pas uniquement financées par les gouvernements, mais la répartition des sources de revenus varie d'un sport à l'autre. Le gouvernement pourrait aider lors de la transition mais les coûts additionnels ne sont probablement pas très élevés par la suite. L'approche préconisée par le PCQ serait de débiter par la création d'équipes nationales dans un seul sport pour débiter pour apprendre à gérer le processus et bien évaluer les difficultés. Le sport choisi comme projet pilote dans un premier mandat devrait être choisi parmi les fédérations québécoises déjà bien structurées et qui sont désireuses de créer des équipes nationales. Cette approche prudente et graduelle n'engendrerait pas de coûts significatifs à court terme. Il n'y a donc aucune incidence significative sur le cadre financier de base du Ministère.

Crédit d'impôt pour abonnements aux centres d'entraînement et autres activités sportives

Le Chef a annoncé le 5 septembre 2022 (H) qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec donnerait un crédit d'impôt de 500 \$ à tous les Québécois, qui sera effectif dès un premier mandat conservateur et qui permettrait aux contribuables de déduire les coûts d'abonnement aux centres d'entraînement ou de toutes autres activités sportives pour tous les adultes et tous les enfants du Québec.

Il existe présentement un crédit d'impôt remboursable pour les activités des jeunes (I). Celui-ci a été instauré en 2013. En 2019, 215 417 particuliers ont pu bénéficier de cette mesure (Voir Dépenses fiscales - Édition 2021, p. C.94 publié par le ministère des Finances). Ce crédit d'impôt est égal à 20 % du montant des frais d'inscription ou d'adhésion donnant droit à ce crédit. Le montant maximal de ces frais est de 500 \$ par enfant, pour un crédit d'impôt maximal de 100 \$ par enfant.

Le coût de cette mesure se chiffre à 21,2 millions de dollars en 2021 et 21,6 millions de dollars en 2022. Le montant octroyé est de 500 \$ par enfant admissible. Le crédit moyen se chiffre à 98,41 \$ ce qui est assez proche du montant maximum de 100 \$.

Certains critères doivent être satisfaits tels que l'inscription ou l'adhésion de l'enfant à un programme reconnu d'activités physique, artistique, culturelle, récréative ou d'épanouissement ainsi qu'un revenu familial inférieur à 142k \$ en 2021.

Le Cadre financier PCQ prend comme hypothèse que le taux du crédit de cette dépense fiscale s'établirait également à 20 %.

Selon le Bilan démographique du Québec (J), la population québécoise des jeunes âgés de 19 à 74 ans représente environ 2,3 fois celle de 5 à 19 ans (soit la population admissible au crédit d'impôt remboursable pour les activités des jeunes).

Il n'y aura pas de limites de revenus de particuliers venant restreindre la disponibilité de ce crédit d'impôt. En 2018, selon les Statistiques fiscales 2018 publiées par le ministère des Finances (K), les 179 210 contribuables représentant 2,6 % de tous les contribuables québécois ont payé 8,6 milliards de dollars en impôts, soit 18,4 % de tous les impôts payés par les particuliers. Par mesure de conservatisme, nous avons accru le coût du crédit fiscal proposé de 20% pour tenir compte du fait qu'il serait disponible à tous les Québécois.

Le Cadre financier PCQ assume donc que le coût de la mesure annoncée serait de 60 millions de dollars par année, prenant effet en 2023-2024.

Voir la ligne 14 du Cadre financier PCQ.



AJUSTEMENT
DE CERTAINS PARAMÈTRES

Révision des revenus et des dépenses selon le rapport du VG

Dans son analyse (page 10), le VG croit que, pour 2022-2023, un surplus supérieur à celui prévu dans le cadre financier de base du Ministère pourrait survenir, ce qui améliorerait le solde budgétaire d'autant. En effet, certaines dépenses pourraient ne pas se réaliser à la hauteur prévue, et une inflation plus persistante pourrait avoir des effets temporaires positifs sur les revenus du gouvernement.

Pour les années suivantes, le VG croit que les dépenses de certains portefeuilles, soit ceux de la Santé et des Services sociaux, des Transports ainsi que de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pourraient s'avérer moins élevées que prévu dans les prévisions budgétaires en raison de :

- La difficulté de mettre en œuvre certaines mesures budgétaires annoncées par le gouvernement, notamment en lien avec la rareté de la main-d'œuvre et;
- La difficulté de réaliser certains investissements prévus dans le PQI, principalement pour le transport collectif. Ainsi, en raison de cette surévaluation possible des dépenses, certaines prévisions sont jugées plausibles, mais avec un risque que les dépenses soient moins élevées.

Le Cadre financier PCQ prend comme hypothèse que :

- Les revenus du gouvernement en 2022-2023 seraient plus élevés de 1 % par rapport aux prévisions du cadre financier de base du Ministère; cet ajustement est permanent et se répète à chaque année par la suite.

Voir la ligne 11 du Cadre financier PCQ.

- Les dépenses du gouvernement pour l'année 2022-2023 seulement seraient moins élevées de 1% par rapport aux prévisions du cadre financier de base du Ministère.

Voir la ligne 21 du Cadre financier PCQ.

- Nous n'avons pas réduit les dépenses du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques malgré le commentaire du VG, préférant avoir une discussion plus poussée avec le VG et le Ministère pour mieux saisir quels sont exactement les difficultés de mettre en œuvre certaines mesures budgétaires auxquelles le VG fait référence.

- Le cas du ministère des Transports mérite qu'on s'y attarde.

Le cadre financier de base du Ministère prévoit une hausse de 19 % en 2024-2025 du budget du ministère des Transports. Cette croissance démesurée est expliquée principalement par la bonification du Fonds des réseaux de transport terrestre (« FORT »).

Le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) contribue à alimenter le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes PAGTCP. Intégrant à la fois les activités du Fonds pour la vente de biens et services, du Fonds des partenariats en matière d'infrastructures de transport, du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, le FORT est financé à partir des revenus tels que les droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations, la taxe sur les carburants et les revenus provenant par exemple des projets autoroutiers développés en mode PPP. La part du FORT réservée au transport en commun a été augmentée en 2014 de près d'un milliard de dollars, sur cinq ans, de 2015 à 2020. Certains engagements du FORT prendront effet dans les années futures. Par exemple, il est estimé que la facture additionnelle que devra assumer le gouvernement en raison de la venue du REM (qui est de 133 millions de dollars en 2022-2023 mais qui augmentera avec la mise en service du REM) viendra en grande partie du FORT.

En revanche, le VG, dans son analyse, mentionne que les dépenses de certains portefeuilles, dont celui des Transports, pourraient s'avérer moins élevées que prévu dans les prévisions budgétaires en raison de :

- la difficulté de mettre en œuvre certaines mesures budgétaires annoncées par le gouvernement, notamment en lien avec la rareté de la main-d'œuvre; et
- la difficulté de réaliser certains investissements prévus dans le PQI, principalement pour le transport collectif.

En raison de l'analyse du VG et considérant que le ministère doit contribuer à l'effort collectif de saine gestion budgétaire, mais respectant le fait que certains engagements aient été pris par le ministère, le PCQ ramène dans son Cadre financier PCQ la hausse de 2024-2025 de 19 % à 10 % (une baisse de 1,069 milliards de dollars récurrente).

Voir la ligne 37 du Cadre financier PCQ.

- Voir le paragraphe 3 ci-dessous pour les ajustements du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Redevances et déréglementation

A | La plate-forme électorale prévoit d'encourager l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles, tel le gaz naturel dans le schiste argileux d'Utica

Le gouvernement du Québec le reconnaissait en 2009 dans son budget (L) (page F-73): les shales gazéifères du Québec pourraient contenir entre 35 000 et 163 000 milliards de pieds cubes de gaz naturel. Si le quart du potentiel des shales gazéifères était récupéré, la production pourrait répondre aux besoins du Québec pendant plus de 40 ans. Au prix d'alors (5,15 \$ par millier de pieds cubes), cette production représente une valeur de 45 milliards de dollars (imaginez aujourd'hui alors qu'il se transige plus près de 10 \$ CAD).

En 2018, l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) a confié à KPMG le mandat de procéder à une mise à jour de l'évaluation faite par Secor en 2010 des retombées économiques directes et indirectes (évaluées à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec) pour le Québec des activités de développement (forage, complétion et installation des puits) et d'exploitation de l'Utica du Québec que l'on retrouve dans les Basses-Terres du Saint-Laurent.

Nous avons utilisé le scénario réaliste malgré le fait que le prix spot du gaz naturel au Canada, aux États-Unis et en Europe soit actuellement beaucoup plus élevé que celui utilisé comme hypothèse dans l'étude.

Selon KPMG, les dépenses d'exploration et d'exploitation de l'Utica du Québec dans les Basses-Terres du Saint-Laurent pourraient générer d'importantes retombées pour le Québec. Sur la période de cinq ans à compter de la fin du moratoire, un total de 22 890 emplois (années-personnes) seraient créés ou maintenus selon le scénario de base de l'industrie, soit une moyenne de 3815 emplois par année. Le PIB serait bonifié de 2212,5 M\$, soit 367 millions de dollars en moyenne par année. Les recettes du gouvernement du Québec augmenteraient de 742,5 millions de dollars.

On peut prévoir un certain temps pour voir une activité économique additionnelle être générée par les investissements en immobilisations et les dépenses d'exploitation de nouveaux projets d'exploration et d'exploitation de gaz naturel dans ce bassin. Selon l'entreprise Questerre, les délais d'entrée en production comprennent :

- Arpentage et approbations des propriétaires fonciers : 1 à 6 mois;
- Approbations réglementaires : 9 à 14 mois et;
- Forage, achèvement et mise en production de puits : 6 à 9 mois

En utilisant le 4 octobre 2022 comme date de début, cela signifie que la production et les recettes publiques pourraient commencer dès 16 mois plus tard ou en janvier 2024. Nous avons réparti ces ajouts de recettes de façon exponentielle mais seulement à compter du 1er avril 2024 par mesure de conservatisme :

- 87,5 millions de dollars en 2024-2025,
- 131,25 millions de dollars en 2025-2026, et
- 175 millions de dollars en 2026-2027

Voir la ligne 15 du Cadre financier PCQ.

B | Le Chef a annoncé le 8 septembre 2022 une initiative pour alléger le fardeau réglementaire imposé par le gouvernement du Québec.

Selon la littérature scientifique, un tel programme aura pour effet de hausser le rythme de croissance du PIB de façon importante.

- Dowson and Seater, “Federal regulation and aggregate economic growth” (M) : “We find that regulation added since 1949 has reduced the aggregate growth rate on average by about 2 percentage points over our sample period.” (sample period US between 1949-2005)
- Un article bien connu dans la littérature, basé sur Doing Business de la Banque mondiale, est celui de Simeon Djankov et al. examinant 135 pays (N) : “Improving from the worst (first) to the best (fourth) quartile of business regulations implies a 2.3 percentage point increase in average annual growth.”
- Selon le Conseil des conseillers économiques des États-Unis dans un rapport de 2017, « Une réglementation excessive est une taxe sur l'économie, coûtant aux États-Unis une moyenne de 0,8 % de la croissance du PIB par an depuis 1980 ». (O)

L'expérience de provinces canadiennes confirme ces estimations. Par exemple, en Alberta, le gouvernement s'est engagé en juin 2019 à réduire le fardeau réglementaire du tiers d'ici 2023. En deux ans, le fardeau a été réduit de 17,8 %, épargnant au moins 1,2 milliards de dollars aux Albertains.

Red Tape Reduction Annual Report 2020-2021 (P) (page 7). La comparaison avec l'Alberta est d'autant plus pertinente que le PIB de l'Alberta n'était que de 14,5 % moindre que celui du Québec en 2021

Pour tenir compte des retombées de l'impact de la déréglementation, le Cadre financier PCQ modélise une hausse additionnelle du PIB de :

- 50 points de base en 2023-2024,
- 50 points de base en 2024-2025,
- 100 points de base en 2025-2026, et
- 100 points de base en 2026-2027

par rapport au cadre financier de base du Ministère. Le Cadre financier PCQ tient compte de la hausse relative du PIB ainsi révisé par rapport au PIB du cadre financier de base du Ministère pour ajuster de façon proportionnelle les revenus globaux de l'État.

Voir la ligne 16 du Cadre financier PCQ.

#3

Loi sur le plafonnement des dépenses

Le Chef du Parti a annoncé le 8 septembre 2022 l'introduction de la Loi sur le plafonnement des dépenses qui limiterait la hausse des dépenses en exigeant du gouvernement qu'il trouve et réalloue les fonds requis pour de nouvelles mesures dans les budgets existants, plutôt que d'augmenter la dette et les impôts. Afin d'introduire un nouveau dollar de dépenses, le gouvernement devrait d'abord trouver et réallouer un dollar d'économies correspondant. La loi exempterait le financement des urgences nationales imprévues, telles les pandémies et catastrophes naturelles, et les augmentations de dépenses déjà budgétisées en 2022-2023 ne seraient pas affectées. Toutefois, les nouvelles mesures de dépenses qui n'ont pas été budgétisées précédemment nécessiteraient des réallocations correspondantes. Aux fins de ce calcul, on ne tiendra pas compte des réductions de dépenses déjà budgétisées, telle la diminution de l'aide aux entreprises et des subventions aux véhicules électriques.

Les nouvelles mesures annoncées dans la plateforme du PCQ devant être compensées ou compensatoires sont les suivantes :

- Embauche de 400 policiers à Montréal
- Augmentation du nombre de médecins
- Augmentation du nombre d'IPS
- Bons de garderies
- Modification prêts et bourses étudiants au travail
- Modification prêts et bourses secteurs essentiels
- Ouverture infrastructures scolaires
- Hausse du crédit d'impôt au prolongement de carrière des travailleurs d'expérience
- Crédit d'impôt plus de deux enfants
- Crédit d'impôt proche aidant
- Crédit d'impôt pour abonnements sportifs
- Exemption TVQ activités physiques

Voir la ligne 32 du Cadre financier PCQ.



De plus, le Chef a annoncé le 8 septembre 2022 que l'État devrait se serrer la ceinture au cours des prochaines années sous un gouvernement du PCQ.

À cet effet, le Cadre financier PCQ prévoit que la hausse des dépenses de portefeuille de l'État serait limitée à l'inflation plus une allocation pour tenir compte de l'augmentation de la population.

Selon le bilan démographique du Québec 2021 (Q) (page 11) en excluant les deux dernières années qui ont été affectées par la COVID, on peut s'attendre à une hausse de la population 10 pour mille (ou 1 %) enregistrés de 2017 à 2019. Avec la politique nataliste du PCQ (voir le chapitre « Famille »), on peut espérer atteindre 1,5 %.

Prenant en compte une inflation historique de 2 %, la hausse des dépenses de chaque ministère du gouvernement serait donc limitée à 3,5 % par année.

D'aucuns pourraient croire qu'un taux d'inflation de 2 % est trop bas compte tenu des taux d'inflation actuels. En fait, l'inflation fait gonfler les revenus de l'État, tant parce que les salaires augmentent, plus de contribuables « graduent » dans des paliers d'imposition plus élevés et les taxes à la consommation augmentent. Si l'inflation dépassait les 2 %, les revenus d'impôts et des taxes bonifiées seraient amplement suffisants pour compenser en conséquence les budgets des ministères sans affecter les déficits.

Le cadre financier de base du Ministère ne détaille les dépenses des ministères séparément que pour les années 2022-2023 à 2024-2025. Les dépenses de chaque ministère contenues dans le cadre financier de base du Ministère pour ces trois années ont donc été analysées et des ajustements ont été apportés aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour que celles prévues dans le cadre financier de base du Ministère soient ramenées à 3,5 %. Pour les années 2025-2026 et 2026-2027, le plafonnement des dépenses ne peut pas être appliqué par ministère parce que le cadre financier de base du Ministère ne fournit pas les données pour chaque ministère.

Voir les lignes 33 et 34 du Cadre financier PCQ.

La hausse globale des dépenses pour 2025-2026 du cadre financier de base du Ministère est de 4,2 % mais aucune diminution de dépenses n'a été incluse à la ligne 35 du Cadre financier PCQ compte tenu des restrictions budgétaires incluses au niveau du ministère des Transports pour cette année à la ligne 37 (voir ci-dessus « Révision des revenus et des dépenses selon le rapport du VG »).

Cette politique a un impact significatif sur le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le PCQ croit cependant que ses engagements en santé d'ajouter la contribution du privé, de confier par appel d'offres la gestion de certains hôpitaux à des institutions privées chevronnées, de rémunérer les hôpitaux publics à l'activité et de permettre l'assurance-privée duplicative pour que les Québécois puissent se faire soigner dans un système parallèle privé complémentaire pourront augmenter la productivité et l'efficacité du réseau et ramener la croissance des dépenses à un niveau raisonnable malgré le vieillissement de la population et les conséquences des confinements sur la santé mentale et physique à long terme des Québécois.

Le financement par activité est appliqué dans un nombre croissant d'États européens. Le financement à l'activité est ainsi introduit, entre autres, au Portugal (1988), en Irlande (1993), en Suisse, en Finlande et en France (1995-1996), en Autriche (1997), en Espagne (2000), en Angleterre et en Estonie (2003-2004), aux Pays-Bas et en Allemagne (2005), ainsi qu'en Pologne (2008).

Dans une étude sur le sujet, l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (R) conclut, en se fondant sur l'expérience internationale, que ce mode de rémunération offre un incitatif à contrôler les coûts par cas et par service en favorisant des pratiques moins coûteuses, comme une diminution des durées de séjour et un recours à l'ambulatoire à l'hôpital ou à domicile sans diminuer la qualité de la prestation de services, ce qui génère des gains de rendement et de productivité dans la mesure où l'établissement conserve la différence entre le coût et le tarif. À titre d'exemple parmi tant d'autres, en Suède, berceau de la social-démocratie, les réformes entreprises dans les années 1990 (après que la Scandinavie eut pratiquement fait faillite) par le gouvernement régional de Stockholm (notamment, la privatisation de 15 % du réseau de santé dont l'hôpital St-Georges à Stockholm, qui est maintenant coté à la Bourse et est parmi les plus performants en Suède) ont permis l'émergence d'un marché compétitif de fourniture des soins (toujours remboursés par l'État) qui a permis de réduire les coûts de divers services de 10 % (par exemple, pour les soins ambulanciers) à 40 % (pour les radiographies ou les services de laboratoire). La Suède a changé son mode de financement sur une base historique pour un financement à l'activité en 1993. En 15 ans, les autorités locales ont identifié une hausse de la productivité de 8 % au niveau de l'hospitalisation (dont 50 % pour le nombre de chirurgies d'un jour) et de 15 % en ce qui a trait aux services externes. Et malgré cette importante hausse de productivité, les dépenses de la santé ont diminué de 1 % durant cette période. En Norvège, la part du financement à l'activité dans le budget des hôpitaux était de 40 % en 2009. La réforme du financement des hôpitaux mise en œuvre a non seulement amélioré l'efficacité des hôpitaux norvégiens, mais sa mise en place a aussi coïncidé avec une réduction significative des délais d'attente. De 2002 à 2006, les admissions au sein des hôpitaux ont bondi de 24 % et malgré tout, le temps d'attente moyen pour les chirurgies électives a chuté de 30 %. En Angleterre, les hôpitaux étaient avant 2003 financés principalement par budgets globaux et, à l'image de la situation en vigueur au Canada, la population semblait résignée au long temps d'attente avant de recevoir un traitement. Depuis, la quasi-totalité des soins hospitaliers sont remboursés en vertu d'un système de financement en fonction des services rendus, y compris les soins ambulatoires et les services d'urgence. La meilleure utilisation des ressources par les hôpitaux a permis de traiter davantage de patients, et ce, sans nuire à la qualité des soins.

L'expérience québécoise, si limitée soit-elle, arrive aux mêmes conclusions. L'expérience du partenariat entre l'Hôpital Sacré-Cœur et le Centre de chirurgie RocklandMD est un exemple de dispensation des soins par des entreprises privées (probablement libérées de plusieurs des contraintes de conventions collectives), mais payés par l'assureur public qu'est la RAMQ. L'hôpital a imparti certains services à RocklandMD. Le coût comparable des services impartis serait de 30 % moins cher dans la clinique RocklandMD qu'à Sacré-Cœur. La productivité de la clinique est impressionnante : avec les mêmes résultats, la clinique est 50% plus efficace (Entrevue avec le Dr. Fernand Taras à l'émission « Dumont », V-Télé, le 13 octobre 2011).



En bonus, le Sacré-Cœur a libéré, à l'hôpital, des blocs opératoires et du temps pour des interventions chirurgicales qui nécessitent une hospitalisation. Ainsi, l'hôpital, qui se classait au bas de l'échelle pour ce qui était de l'accessibilité aux soins et des temps d'attente en chirurgie avant le partenariat avec RocklandMD, a vu le temps d'attente pour une intervention liée au cancer du sein passer de plus de six mois à une ou deux semaines. Pour les opérations bariatriques, l'hôpital est devenu après le partenariat le deuxième en importance pour ce qui est du nombre d'interventions de ce type et ce, avec des temps d'attente réduits de 12 à 18 mois comparativement aux 5 à 7 ans d'attente moyenne au Québec. Cette augmentation de la capacité opératoire découle, selon le chef du service de chirurgie de Sacré-Cœur, le Dr. Ronald Denis, directement de l'entente avec RocklandMD (Ronald Denis, « Moins d'attente, plus d'opérations », La Presse, 6 juin 2011, page A-18).

Une expérience similaire a eu lieu pour la chirurgie de la cataracte. L'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme a référé des cas (15 % du total) de chirurgies de la cataracte vers la clinique Iris. (Maurice Boucher, « Pour des cataractes moins chères », La Force des sages, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (S)). Alors qu'une chirurgie de la cataracte prenait en moyenne 40 minutes à l'hôpital, celles effectuées à la clinique Iris, selon toutes les règles de l'art et avec des résultats aussi bons qu'à l'hôpital, ne prend que 8 minutes parce que le privé est mieux organisé et structuré, évitant les inutiles pertes de temps.

Le PCQ est confiant de pouvoir commencer à incorporer dans le Cadre financier PCQ l'addition des contributions du privé en santé dès l'exercice 2024-2025 (soit à compter de dix-huit mois après la prise du pouvoir par le PCQ) puisque les délais pour permettre au privé d'augmenter sa contribution au bénéfice des Québécois sont moins longs que ce à quoi on s'attendrait. Par exemple, un système de santé privé parallèle, permettant le paiement ou une couverture par assurances privées, pourrait se développer par de simples amendements à l'article 22 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie.

Tout recours additionnel au secteur privé dans la prestation des services est permis aussi bien par la Loi sur la santé que par les lois québécoises dans la mesure où le système public demeure universel, où aucun service médicalement requis n'est retiré de la liste des services assurés et où l'État continue de financer intégralement tous les soins assurés. C'est ce que le PCQ propose.

Cette plus grande place accordée au secteur privé ne doit pas non plus violer la condition de gestion publique du système énoncée dans la Loi sur la santé. Cette condition suppose que le régime provincial d'assurance maladie soit géré par une autorité publique sans but lucratif, que cette autorité soit responsable devant le gouvernement provincial de sa gestion et qu'elle soit assujettie à la vérification de ses comptes et opérations financières. C'est encore une fois ce que le PCQ propose.

En autant que ces exigences sont respectées, tout recours au secteur privé comme fournisseur de service en partenariat avec le secteur public ne nécessite aucun changement à la Loi sur la santé ni à l'article 15 de la Loi sur l'assurance maladie ni à l'article 11 de la Loi sur l'assurance hospitalisation. L'impartition à des cliniques privées affiliées aux centres hospitaliers de services cliniques spécialisées ou de services de soutien (diagnostics, radiologie, laboratoires, interventions chirurgicales de courte durée, suivis post-opératoires, etc.) ne contrevient pas non plus à la loi.

Un système de santé privé parallèle, permettant le paiement ou une couverture par assurances privées, pourrait se développer par de simples amendements à l'article 22 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie. C'est déjà le cas pour quelques services seulement, par exemple pour l'imagerie par résonance magnétique. Mais le gouvernement pourrait désassurer d'autres services et les médecins pourraient les offrir sans avoir à se désaffilier du régime public. Dans la mesure où tous ces services continueraient d'être offerts gratuitement dans le régime public, ces modifications ne violent pas les conditions de la Loi sur la santé. Ainsi, un médecin participant pourrait facturer la RAMQ pour un service lorsqu'il le rend dans un hôpital et facturer un patient pressé et prêt à payer pour le même service dans son cabinet privé.

La seconde façon de mettre fin au monopole de l'État sur le financement des services est d'abroger les articles 15 et 11 mentionnés ci-haut afin de permettre le paiement et l'assurance privée pour tous les types de services, y compris les soins hospitaliers. Il pourrait alors se développer un système parallèle, incluant des services hospitaliers, où des patients se feraient soigner dans des institutions entièrement privées (« non conventionnées »), et paieraient de leur poche ou au moyen d'assurances privées. Ce système parallèle privé existerait en marge d'un système public qui remplirait toujours les conditions de la Loi sur la santé. Qui plus est, dans la mesure où des hôpitaux entièrement gérés par le secteur privé existaient au Québec, rien dans la Loi sur la santé n'interdirait à la RAMQ de contracter avec un tel hôpital pour fournir des soins à un bénéficiaire, mais le paiement devrait être total. C'est encore une fois ce que le PCQ propose et c'est ce que le gouvernement fait par exemple lorsqu'il envoie des patients cancéreux se faire traiter dans des hôpitaux américains et qu'il défraie tous les coûts, sauf que les hôpitaux privés seraient alors situés au Québec. Également, des amendements aux lois provinciales, en particulier à l'article 22 de la Loi sur l'assurance maladie, permettraient aux professionnels de la santé de travailler tant dans le secteur privé que dans le secteur public sans contrevenir à la Loi sur la santé.

Enfin, la prohibition pour les centres médicaux spécialisés "d'hospitaliser" les patients (i.e. qui empêche des opérations de plus d'un jour à la suite desquelles le patient passe une ou plusieurs nuits au Centre) pourrait être abolie simplement en modifiant l'article 3 du Règlement sur les traitements médicaux spécialisés dispensés dans un centre médical spécialisé. Ces centres pourraient donc « instantanément » devenir des « hôpitaux » au sens conventionnel du terme.

L'augmentation de productivité est donc évaluée à :

- 1,6 % pour 2024-2025,
- 2,4 % pour 2025-2026, et
- 3,2 % pour 2026-2027

Voir la ligne 31 du Cadre financier PCQ.

Enfin, le Chef a annoncé le 8 septembre 2022 qu'un Cadre financier PCQ sur une période de cinq ans tendrait à ne pas avoir de déficit accumulé pendant cette période. Autrement dit, tout budget du PCQ tendrait, dans ses prévisions financières, à avoir un solde budgétaire (après les paiements au Fonds des générations) cumulatif de 0 \$, à défaut de quoi un ajustement des dépenses sera ajouté pour atteindre cet objectif. Dans le cas du Cadre financier PCQ, un léger ajustement de 821 millions de dollars est nécessaire pour atteindre cet objectif.

Voir ligne 36 du Cadre financier PCQ.

En résumé, la Loi sur le plafonnement des dépenses proposée par le PCQ amènera une réallocation des dépenses de 9,8 milliards de dollars sur cinq ans (lignes 32, 33, 34 et 36 du Cadre financier PCQ) sur un total de dépenses de portefeuille des ministères prévues dans le cadre financier de base du Ministère de 693,2 milliards de dollars (ligne 48 du cadre financier de base du Ministère), soit 1,4 %.

Taux d'intérêt

La dette du Québec (qu'elle soit brute, nette ou pour l'ensemble de la dette du service public) a augmenté de façon importante en 2020-2021, et ce, en raison de la baisse des revenus causée par les confinements et fermetures de commerces mis en œuvre par le gouvernement en réaction à la crise sanitaire. Selon les *Comptes publics 2020-2021, vol. 1*, page 34, au 31 mars 2021, la dette brute s'établissait à 210,0 milliards de dollars, soit 49,5 % du PIB. Selon le cadre financier de base du Ministère (ligne 85), la dette brute sera de 212,6 milliards de dollars au 31 mars 2022, soit 42,1 % du PIB.

Le coût du service de la dette en 2020-2021 a atteint 7,7 milliards de dollars, soit un taux d'intérêt annuel moyen de 3,7 %.

Le cadre financier de base du Ministère propose un taux d'intérêt de 4,5 % pour la période de cinq années couvertes par celui-ci.

Les taux des obligations 10 ans du gouvernement du Canada ont fluctué depuis 10 ans d'un bas de 0,37 % en 2020 à un haut 2,13 % en 2013. Les taux d'intérêts ont connu un récent sommet à 3,4 % en juin 2022 pour redescendre par la suite. Cette hausse fait suite à la hausse du taux directeur de la Banque du Canada pour combattre l'inflation et à la hausse de taux de rendement sur les obligations à long terme parce que les marchés obligataires craignent une hausse de l'inflation.

Même si la Banque du Canada annoncera probablement des augmentations de son taux directeur de 50 à 100 points de base au cours des prochains mois, le PCQ doute fort que les taux à long terme grimpent encore beaucoup ou de façon proportionnelle aux hausses du taux de référence de la Banque du Canada.

Néanmoins, par excès de prudence, le Cadre financier PCQ ne prévoit qu'une mince réduction des taux d'intérêt pour le service de la dette par rapport à celui du cadre financier de base du Ministère, le faisant passer de 4,5 % à 4,25 % pour les années 2025-2026 et 2026-2027. Cette baisse est raisonnable compte tenu d'une pression moindre sur les finances publiques occasionnée par le Cadre financier PCQ. En effet,

- L'élimination du déficit en 2024-2025 malgré des baisses d'impôts massives,
- Une contribution de près de 12 milliards de dollars au Fond des générations au cours des trois premières années d'un gouvernement du PCQ,
- Une croissance économique soutenue du PIB suite à des baisses d'impôts et de taxes de 19 milliards au cours des trois premières années d'un gouvernement du PCQ et à la déréglementation mise en place par un gouvernement du PCQ, et
- Une baisse du poids de la dette par rapport à la taille de l'économie de 5 % au cours des trois premières années d'un gouvernement du PCQ sont tous des facteurs favorables à un relèvement de la cote de crédit de la province et d'un abaissement du risque perçu par les prêteurs sur les marchés nationaux et internationaux après trois ans d'un gouvernement du PCQ.

Voir la ligne 58 du Cadre financier PCQ.





CADRE FINANCIER PCQ

| ENGAGEMENTS AFFECTANT LES REVENUS (en millions de \$) | | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|---|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 7 | Effet combiné hausse montant personnel de base et baisse de taux des deux premiers paliers | -5592 | -5704 | -5818 | -5934 | -6053 |
| 8 | Suspension de 4 mois de la taxe sur les carburants | -800 | — | — | — | — |
| 9 | Hausse du crédit d'impôt au prolongement de carrière des travailleurs d'expérience | -1074 | -1095 | -1117 | -1140 | -1163 |
| 10 | Éliminer TVQ sur biens usagés | -111 | -340 | -346 | -353 | -360 |
| 11 | Révision des projections de revenus selon VG | 1149 | 1149 | 1149 | 1149 | 1149 |
| 12 | Crédit d'impôt plus de deux enfants | -50 | -100 | -100 | -100 | -100 |
| 13 | Crédit d'impôt proche aidant | -50 | -100 | -100 | -100 | -100 |
| 14 | Crédit d'impôt abonnements sportifs | — | -60 | -60 | -60 | -60 |
| 15 | Redevances gaz naturel Utica | — | — | 88 | 131 | 175 |
| 16 | Déréglementation | — | 400 | 1200 | 2250 | 4050 |
| 17 | Exemption TVQ activités physiques | — | -50 | -100 | -100 | -100 |
| 18 | SOUS-TOTAL | -6520 | -5900 | -5205 | -4257 | -2562 |

| | ENGAGEMENTS AFFECTANT LES DÉPENSES <i>(en millions de \$)</i> | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|----|---|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| 21 | Révision des projections de dépenses selon VG | 1182 | — | — | — | — |
| 22 | Projet-pilote de transport en commun gratuit à Québec | — | -80 | — | — | — |
| 23 | Élimination des subventions aux VE | 70 | 180 | 340 | 560 | 880 |
| 24 | Embauche de 400 policiers à Montréal | — | -75 | -77 | -79 | -81 |
| 25 | Augmentation du nombre de médecins | — | -25 | -50 | -75 | -100 |
| 26 | Augmentation du nombre d'IPS | — | -12 | -24 | -44 | -64 |
| 27 | Bons de garderies | 60 | 125 | 185 | 250 | 250 |
| 28 | Modification prêts et bourses étudiants au travail | — | -90 | -90 | -90 | -90 |
| 29 | Modification prêts et bourses secteurs essentiels | — | -50 | -50 | -50 | -50 |
| 30 | Ouverture infrastructures scolaires | -25 | -50 | -75 | -100 | -100 |
| 31 | Addition du privé en santé | — | — | 1000 | 1500 | 2000 |
| 32 | Loi sur le plafonnement des dépenses - nouveaux programmes | — | 1582 | 1658 | 1688 | 1758 |
| 33 | Loi sur le plafonnement des dépenses - éducation | — | 437 | 697 | — | — |
| 34 | Loi sur le plafonnement des dépenses - enseignement supérieur | — | 128 | 107 | — | — |
| 35 | Loi sur le plafonnement des dépenses - global 3,5% | — | — | — | — | — |
| 36 | Loi sur le plafonnement des dépenses - solde budgétaire positif | — | 81 | 162 | 243 | 336 |
| 37 | Ajustement dépenses ministère transport | — | — | 1069 | 1069 | 1069 |
| 38 | Diminution de l'aide aux entreprises | — | 1452 | 2904 | 4357 | 4357 |
| 39 | SOUS-TOTAL | 1287 | 3603 | 7756 | 9229 | 10 165 |

| | | | | | | |
|--|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 49 | Autres éléments affectant la dette | — | 242 | 484 | 725 | 725 |
| 58 | Taux d'intérêt pour le service de la dette | 4.5% | 4.5% | 4.5% | 4.3% | 4.3% |
| CADRE FINANCIER PCQ <i>(en millions de \$)</i> | | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
| 71 | Revenus | 137 950 | 142 712 | 148 205 | 154 872 | 161 424 |
| 86 | Dépenses | -137 291 | -140 207 | -140 707 | -144 964 | -148 194 |
| 113 | Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 | -2355 | -462 | -18 | — | — |
| 114 | Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance | -2000 | -2000 | -2000 | -2000 | -2000 |
| 115 | SURPLUS (DÉFICIT) | -3696 | 43 | 5480 | 7908 | 11 230 |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | | | | | | |
| 117 | Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -3428 | -3955 | -4546 | -4800 | -5163 |
| 119 | SOLDE BUDGÉTAIRE avant utilisation de la réserve de stabilisation | -7124 | -3912 | 934 | 3108 | 6067 |
| 120 | Utilisation de la réserve de stabilisation | 927 | — | — | — | — |
| 121 | SOLDE BUDGÉTAIRE | -6197 | -3912 | 934 | 3108 | 6067 |

| RÉSERVE DE STABILISATION <i>(en millions de \$)</i> | | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|---|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 127 | Solde au début | 1221 | 927 | — | — | 934 | 4042 |
| 128 | Affectation | — | — | — | 934 | 3108 | 6067 |
| 129 | Utilisation | -294 | -927 | — | — | — | — |
| 130 | SOLDE À LA FIN | 927 | — | — | 934 | 4042 | 10 109 |
| DETTE BRUTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU 31 MARS | | | | | | | |
| 135 | Dettes selon le Rapport préélectoral | 212 620 | 219 814 | 224 556 | 227 868 | 232 097 | 235 793 |
| 136 | En % du PIB | 42.1 | 39.7 | 38.9 | 37.9 | 37.0 | 35.8 |
| 137 | Impact cumulatif sur la dette des engagements des années précédentes | — | — | 5468 | 7861 | 5030 | -710 |
| 138 | Impact cumulatif des engagements | — | 5468 | 2393 | -2831 | -5740 | -8736 |
| 139 | DETTE | 212 620 | 225 282 | 232 417 | 232 898 | 231 387 | 226 347 |
| 140 | EN % PIB | 42.1 | 40.7 | 40.3 | 38.8 | 36.8 | 34.3 |



RÉFÉRENCES

PAGE 2

- (A) http://www.finance.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/RapportPreelectoralFR_2022.pdf
- (B) <http://www.finance.gouv.qc.ca/rapport-preelectoral-2022/index.asp>
- (C) <https://www.vgq.qc.ca/fr/publications/186>

PAGE 5

- (D) <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>

PAGE 6

- (E) https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610043201&pickMembers%255B0%255D=1.6&pickMembers%255B1%255D=2.2&request_locale=fr

PAGE 8

- (F) <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>
- (G) http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_Depenses_fiscales_2021.pdf

PAGE 31

- (H) https://www.conservateur.quebec/des_quebecois_plus_actifs_et_en_meilleure_sante_le_parti_conservateur_du_quebec_promet_un_credit_d_impot_de_500
- (I) <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-activites-des-enfants/>
- (J) <https://statistique.quebec.ca/en/document/le-bilan-demographique-du-quebec>
- (K) http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/statistiques-fiscales/documents/STAFR_sfp_2018.xlsx

PAGE 35

- (L) <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2009-2010/fr/documents/pdf/PlanBudgetaire.pdf>

PAGE 36

- (M) <https://link.springer.com/article/10.1007/s10887-013-9088-y>
- (N) <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/796601468134394096/regulation-and-growth>
- (O) https://trumpwhitehouse.archives.gov/sites/whitehouse.gov/files/documents/The%20Growth%20Potential%20of%20Deregulation_1.pdf
- (P) <https://open.alberta.ca/publications/red-tape-reduction-annual-report>

PAGE 38

- (Q) <https://statistique.quebec.ca/en/fichier/bilan-demographique-du-quebec-edition-2021.pdf>

PAGE 39

- (R) https://www.groupe.finances.gouv.qc.ca/santefinancementactive/wp-content/uploads/2013/02/AQESSS_Rapport-sur-le-financement-a-lactivite.pdf

PAGE 40

- (S) http://www.aqdr.org/v_publications/bulletin/archives/bulletin_09_03.php